

**MAIRIE D'AUZOUE EN TOURAINE  
(INDRE-ET-LOIRE)**

tél.: 02 47 55 06 03 fax: 02 47 55 08 60 e-mail: [MAIRIE-AUZOUE-TOURAINE@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-AUZOUE-TOURAINE@wanadoo.fr)

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de AUZOUE EN TOURAINE  
séance du 25/09/2012

Le 25 Septembre 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de GAUDINO Pierre, Maire

Présents : M. GAUDINO Pierre, Maire, Mmes : AVENET Chantal, BONNEAU Colette, GROSLERON Jeannine, HOFMAN-TOQUET Anne-Marie, SERVANT Sylvie, MM : BAGLAN Jean-Claude, BRETON Jean-Marc, COSNIER Jean-Paul, HENTRY Ludovic, HESLAULT Serge, HOUZE Fabien, PAPIN Pierre, PIVERT Eric

Absent(es) : Mmes : MOUSSU Monique, TERMEAU Nathalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHEREAU Isabelle, à Mme BONNEAU Colette, M. GERVAISEAU Frédéric à M. HOUZE Fabien,

Nombre de membres

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Afférents au Conseil municipal : 18

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> En exercice : 14

Date de la convocation : 19/09/2012

Date d'affichage : 01/10/2012

Secrétaire de séance : a été nommé secrétaire : M. BAGLAN Jean-Claude

**- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

:  
Nous devons réaliser une décision modificative au budget de la commune suite à un problème de facture :  
section investissement :

opération : 111 : article 21578 : + 800 €

opération : 173 : article 2315 : - 800 €

Le Conseil accepte cette décision modificative.

**- TARIFS COMMUNAUX DE LA SALLE DES FETES ET APPROBATION DU REGLEMENT 2013 :**

Le Conseil décide de voter les tarifs communaux pour 2013 comme suit :

Il sera demandé 50 % du prix de la location au moment de la réservation et celui-ci sera encaissé immédiatement et le solde sera encaissé au plus tard une semaine après la date de la location.

Salle polyvalente	2013
Habitants de la Commune	Euro
Grande salle	110.00
Cuisine	70.00
Petite salle	60.00

Dimanche après-midi en plus	60.00
Petite salle 1 soirée	40.00
Grande salle 1 soirée	65.00
Vin d'honneur	gratuit
<b>Habitants Hors commune</b>	
Grande salle	280.00
Cuisine	170.00
Petite salle	110.00
Vin d'honneur	60.00
Dimanche après midi en plus	80.00
Petite salle 1 soirée	50.00
Grande salle 1 soirée	90.00
Couvert par objet	0.03
<b>Cautions</b>	
Vandalisme	550.00
Nettoyage grande salle + hall + bar + toilettes	150.00
Nettoyage cuisine	80.00
Nettoyage petite salle + hall + bar + toilettes	40.00
Caution parquet grande salle	60.00
Nettoyage et dégradation du parquet de la grande salle :	
1 <sup>er</sup> tarif	40.00
2 <sup>ème</sup> tarif	60.00
3 <sup>ème</sup> tarif	

<b>Objets cassés ou perdus</b>	<b>Euro</b>
Ballon 10	0.90
Ballon 16	1.20
Couteau de table	3.50
Fourchette	2.20
Grande cuillère	2.20
Petite cuillère	2.00
Carafe	3.80

Verre ordinaire	0.90
Assiette plate	2.50
Assiette creuse	2.50
Assiette à dessert	2.10
Tasse à café	2.30
Bol	1.80
Soucoupe	1.50
Flûte à champagne	1.00

Divers	Euro par jour
Locations 3 jours consécutifs salle polyvalente, par jour	250.00
Salle omnisports	250.00
Caution salle omnisports	800.00
Podium	150.00
Bâche podium	120.00
Caution podium	800.00
Association 3 <sup>ème</sup> location à but lucratif	50.00

Le Conseil approuve ces tarifs pour 2013, le nouveau règlement et le contrat de location.

**- FIXATION DES TARIFS CONCESSION ET DU REGLEMENT DANS LE CIMETIERE 2013 :**

Pour les concessions au cimetière, le Conseil décide de fixer la surface maximale d'une concession à quatre mètres carrés.

Les tarifs, quelle que soit la surface concédée, seront les suivants pour 2013 :

Durée de 15 ans : 35 € le m<sup>2</sup>

Durée de 30 ans : 70 € le m<sup>2</sup>

Concession pour cendre dans un carré spécifique (caveautin) :

pour 15 ans : 35 €

pour 30 ans : 70 €

Un tarif de superposition dans la concession est appliqué soit 50 % de la concession neuve.

Pour une 15 ans soit 17,50 € le m<sup>2</sup>

Pour une 30 ans soit 35 € le m<sup>2</sup>

Pour une 50 ans soit 50 € le m<sup>2</sup>

Pour une perpétuelle soit 75 € le m<sup>2</sup>

Pour le columbarium, le tarif appliqué est le suivant :

Durée de 15 ans : 100 €

Durée de 30 ans : 200 €

Dans le jardin du souvenir, le tarif appliqué pour une gravure sur stèle est le suivant :  
Autorisation de gravure sur stèle : 50 €

Taxe sur caveau provisoire :  
0,65 € par jour à compter du 10<sup>ème</sup> jour et jusqu'à trois mois.

Urne supplémentaire dans le columbarium (superposition) :  
15 ans : 50 €  
30 ans : 100 €

Cave-urne: droit de superposition :  
15 ans : 17,50 €  
30 ans : 35 €

Le Conseil approuve ces tarifs et le règlement du cimetière pour l'année 2013.

**- FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA BULLETIN MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin municipal applicables en 2013 comme suit :

- le tarif pour 1/8 de page : 40 €
- le tarif pour 1/4 de page : 70 €
- le tarif pour 1/2 de page : 125 €
- le tarif pour 1 page : 230 €

La recette est imputée à l'article 7478 " participations autres organismes " de l'exercice 2013.

**- REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES PAR LA STRUCTURE ZUMBA :**

Le Conseil décide de faire appliquer à la structure ZUMBA un tarif de 300 € par mois de septembre 2012 à septembre 2013 pour les frais d'entretien de la salle polyvalente. Cette somme sera encaissée sur l'article 70878.

**- REGIMES DES ABATTEMENTS ET EXONERATIONS DE LA FISCALITE DE LA COMMUNE :**

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1er janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvement.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Conseil après vote à main levée décide à l'unanimité de fixer le régime des nouveaux taux des divers abattements et exonérations de la fiscalité communale :

Taxe d'habitation :

Abattement général à la base de 0

Abattement de 5% en faveur des personnes ne payant pas d'impôt sur le revenu.

Abattement de 15 % pour charge de famille pour les deux premières personnes et de 20 % à partir de la troisième.

Foncier bâti :

Exonération de deux ans pour les nouvelles constructions.

Foncier non bâti :

Dégrèvement de cinq ans pour les jeunes agriculteurs.

Foncier non bâti pour la production biologique :

Pas d'exonération.

**- MISE EN CONFORMITE DU LUMINAIRES RUE DE LA POMMELIERE ET RUE DES JONQUILLES :**

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de mise en conformité sur l'éclairage public rue de la Pommelière et rue des Jonquilles sur la commune d'Auzouer en Touraine.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 2 061.00 € € TTC et seront réglés sur les crédits de l'opération d'investissement n°202.

**- RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfant Jeunesse avec la CAF.

**- ACHAT D'UNE TONDEUSE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX :**

Pour faciliter le travail des employés communaux, il est nécessaire d'acheter une tondeuse-débroussailleuse.

Une consultation a été faite auprès de quatre fournisseurs :

- LEJEAU : 620.00 € TTC (matériel loisirs)  
1 200.00 € TTC (matériel professionnel)
- CINTRAT : 1 149.00 € TTC (matériel adapté)
- MUSSET : 2 450.00 € TTC (matériel professionnel)
- RABOT : 1 925.11 € TTC (matériel pour herbes)  
2 573.10 € TTC (matériel pour herbe)  
1 657.26 € TTC (matériel pour broussailles)  
2 986.23 € TTC (matériel pour broussailles)

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CINTRAT pour un montant de 1 149.00 € TTC et sera payé sur l'opération n°103 « Matériels de bureau divers » .

**- TRAVAUX STATION DES LANDES : CHOIX DES ENTREPRISES :**

En séance du 31 mai 2012, la Commune d'Auzouer en Touraine valide le projet d'une construction d'une STEP au lieu-dit « Les Landes » et décide de lancer une consultation auprès de 5 entreprises : VOISIN, JEROME, SAUR, SOGEA et SADE.

La limite de dépôt des plis était fixée au 7 septembre 2012 à 16h00.

Deux entreprises ont répondu, une a déposé une offre et une s'est excusée.

Après ouverture des plis en commission d'Appel d'Offres le 13 septembre 2012 à 11h00 et après analyse de l'offre par le maître d'œuvre INFRASTRUCTURES CONCEPT de NOTRE DAME D'OE, celui-ci propose de retenir l'offre de l'entreprise VOISIN, mieux disante pour un montant de 59 085.05 € HT soit 70 665.72 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise VOISIN qui sera payé sur les crédits d'investissement de l'assainissement sur l'opération 13 « travaux sur réseaux » et autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférentes.

**- CONTRAT DE COLLECTE ET REMISE DU COURRIER ENTRE LA POSTE ET LA COMMUNE D'AUZOUEUR EN TOURAINE :**

La Poste n'est plus autorisée à prendre et à donner le courrier de la Commune. Nous devons passer un contrat dénommé "collecte primo" pour un montant de 600 € HT par an.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment à la proposition de la Poste.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**-LETTRE DE LA STRUCTURE YOGA :**

Melle FONTENEAU nous signale que la structure YOGA s'arrête à AUZOUEUR EN TOURAINE.

**- ACHAT DE GUIRLANDE ET DE SAPIN POUR NOEL:**

Le Conseil est sollicité pour savoir si on doit acheter des sapins et des guirlandes.

Il sera acheté des rubans pour Noël.

**- LETTRE DE REMERCIEMENT DE MONSIEUR NETTER :**

Monsieur le Maire donne lecture de sa lettre.

- DEMANDE DE QUETE POUR "LE SOUVENIR FRANCAIS" :

Le Conseil Municipal décide de refuser la quête par le "Souvenir Français" le jour de la Toussaint.

La séance est levée à 23h00 et le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 25 octobre 2012 à 20h30.

**REPERTOIRE DES DELIBERATIONS :**

- 2012\_063: DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET.
- 2012\_064: TARIFS COMMUNAUX DE LA SALLE DES FETES ET APPROBATION DU REGLEMENT 2013.
- 2012\_065: FIXATION DES TARIFS CONCESSION ET DU REGLEMENT DANS LE CIMETIERE 2013.
- 2012\_066: FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA BULLETTIN MUNICIPAL.
- 2012\_067: REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES PAR LA STRUCTURE ZUMBA.
- 2012\_068: REGIMES DES ABATTEMENTS ET EXONERATIONS DE LA FISCALITE DE LA COMMUNE.
- 2012\_069: MISE EN CONFORMITE DU LUMINAIRES RUE DE LA POMMELIERE ET RUE DES JONQUILLES.
- 2012\_070: RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE.
- 2012\_071: ACHAT D'UNE TONDEUSE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX.
- 2012\_072: TRAVAUX STATION DES LANDES : CHOIX DES ENTREPRISES.
- 2012\_073: CONTRAT DE COLLECTE ET REMISE DU COURRIER ENTRE LA POSTE ET LA COMMUNE D'AUZOUER EN TOURAINE.

Le Maire  
Pierre GAUDINO

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux